

ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE INCARCÉRÉE ACCUSÉE DE TERRORISME

Le 30 août 2020, la journaliste et défenseure des droits humains injustement incarcérée Esraa Abdelfattah a comparu devant le service du procureur général de la sûreté de l'État (SSSP), pour répondre à des accusations d'« adhésion à un groupe terroriste » dans le cadre d'une affaire récemment intentée (n° 855/2020).

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Hamada al Sawi, procureur général
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab, Cairo, Égypte
Fax : +202 2577 4716
Twitter : @EgyptJustice

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris afin de vous faire part de mes préoccupations au sujet de la détention arbitraire de la journaliste et défenseure des droits humains **Esraa Abdelfattah**. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de participation dans les affaires publiques.

Esraa Abdelfattah a été enlevée dans la rue par des membres des forces de sécurité en civil le 12 octobre 2019 et détenue pendant huit heures dans un lieu tenu secret géré par l'Agence de sécurité nationale, une force de police spécialisée. Elle assure avoir été torturée pendant ce laps de temps. Le lendemain, elle a été transférée au service du procureur général de la sûreté de l'État (SSSP), une branche spéciale chargée des poursuites dans les affaires de menaces à la sécurité, qui a ordonné son placement en détention en lien avec l'affaire n° 488/2019, ayant trait à des investigations sur des accusations infondées d'« assistance à un groupe terroriste pour réaliser ses objectifs », « diffusion de fausses informations » et « utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux ». Le procureur de la sûreté de l'État l'a interrogée au sujet de son précédent militantisme politique. Depuis, le tribunal pénal du Caire a renouvelé sa détention provisoire, dernièrement le 24 août, pour 45 jours supplémentaires.

Le 30 août 2020, Esraa Abdelfattah a été traduite devant le SSSP pour être interrogée en lien avec des investigations sur une nouvelle affaire (n° 855/2020), qui concerne aussi des militants comme Mahienour el Masry, la journaliste Solafa Magdy et l'avocat des droits humains Mohamed el Baqer. Esraa Abdelfattah a été accusée d'« adhésion à un groupe terroriste » et de « participation à un accord criminel dans le but de commettre un crime terroriste depuis l'intérieur de la prison ». Son avocat a déclaré que le procureur de la sûreté de l'État l'a accusée de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la prison en vue de répandre des rumeurs et de fausses informations. Il a assuré qu'elle y parvenait lorsqu'elle faisait de l'exercice dans la cour de la prison, lors des audiences au tribunal et lors de comparutions devant les services du procureur. Esraa Abdelfattah a fait valoir que ces accusations étaient sans fondement car elle a été coupée du monde extérieur du 10 mars au 22 août 2020, lorsque toutes les visites dans les prisons ont été suspendues en raison des craintes de propagation du COVID-19. À la fin de l'interrogatoire, le procureur de la sûreté de l'État a ordonné sa détention pendant 15 jours, dans l'attente des investigations.

Je vous demande de libérer immédiatement et sans condition Esraa Abdelfattah et d'abandonner toutes les charges retenues contre elle. Je vous prie instamment, en attendant sa libération, de veiller à ce qu'elle puisse communiquer régulièrement avec sa famille et ses avocats. Enfin, j'appelle les autorités égyptiennes à libérer immédiatement toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits à la liberté d'expression et de réunion, et à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de toutes les personnes détenues pendant la pandémie de COVID-19. Les allégations d'Esraa Abdelfattah, selon lesquelles elle a été torturée et a subi des mauvais traitements, doivent faire l'objet d'investigations indépendantes et approfondies, et les responsables présumés doivent être traduits en justice dans le cadre de procès équitables, devant des tribunaux civils de droit commun et sans recours à la peine de mort.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans la nuit du 12 octobre 2019, Esraa Abdelfattah a été enlevée alors qu'elle se trouvait à bord de son véhicule, et a été conduite dans un lieu de détention tenu secret géré par l'Agence de sécurité nationale. Elle n'a pas été autorisée à contacter sa famille ni ses avocats. D'après le récit d'Esraa Abdelfattah, un membre de l'Agence de sécurité nationale a menacé de la torturer lorsqu'elle a refusé de lui donner l'accès à son téléphone mobile. Plusieurs hommes sont alors entrés dans la pièce où elle était détenue et se sont mis à la frapper au visage et sur le corps. Le même agent est alors revenu et lui a ordonné de déverrouiller son portable. Elle a de nouveau refusé. Il lui a alors retiré son sweatshirt, lui a noué autour du cou et a menacé de l'étrangler, en lui disant : « Ton téléphone ou la vie », jusqu'à ce qu'elle lui fournisse son mot de passe. Puis il lui a menotté les poignets et les chevilles pour l'empêcher de s'asseoir ou de s'agenouiller, et l'a gardée dans une position debout pendant près de huit heures. Un autre agent l'a avertie qu'elle subirait d'autres actes de torture si elle racontait quoi que ce soit au procureur. Le lendemain, elle a raconté ce qu'elle avait subi au service du procureur général de la sûreté de l'État, mais les procureurs ont rejeté sa plainte et n'ont pas ordonné d'investigations. Peu après son arrestation, Esraa Abdelfattah a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention et le traitement qui lui était réservé. Le 22 novembre 2019, elle l'a suspendue du fait de la détérioration de son état de santé.

L'affaire initiale intentée contre Esraa Abdelfattah (n° 488/2019) inclut la défenseure des droits humains et avocate Mahienour el Masry, le responsable politique Khalid Dawoud et le professeur de sciences politiques Hassan Nefea. À ce jour, le service du procureur général de la sûreté de l'État n'a présenté aucune preuve à son encontre, si ce n'est un dossier d'enquête de l'Agence de sécurité nationale, que ni Esraa ni ses avocats n'ont pu consulter.

Le 10 mars 2020, les autorités égyptiennes ont suspendu toutes les visites en prison en raison des craintes liées au COVID-19. Le ministère de l'Intérieur a annoncé le 15 août la reprise des visites le 22 août, en conservant certaines restrictions.

Le 24 août, la sœur d'Esraa Abdelfattah a été autorisée à lui rendre visite. Elle a appris qu'Esraa avait été conduite à l'hôpital de la prison d'al Qanater le 23 août, à cause d'une hémorragie. Esraa lui a expliqué qu'elle souffre aussi de problèmes liés à une pression sanguine irrégulière et de difficultés respiratoires qui nécessitent de l'oxygène à l'hôpital de la prison.

Esraa Abdelfattah comptait parmi les premiers défenseur·e·s des droits humains en Égypte à faire l'objet d'une interdiction de voyager dans le cadre de l'affaire n° 173, dite « affaire des financements étrangers » des ONG. Le 13 janvier 2015, les autorités l'ont empêchée de monter à bord d'un avion à l'aéroport international du Caire. Depuis, au moins 30 autres défenseur·e·s des droits humains et membres de la société civile se sont vus interdire de voyager en lien avec l'affaire n° 173.

Esraa Abdelfattah compte aussi parmi des défenseurs des droits humains de renom arrêtés au lendemain des rares manifestations antigouvernementales qui ont éclaté le 20 septembre 2019.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 17 novembre 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Esraa Abdelfattah (elle)